



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

2023-129

Bras, le 02 mai 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt public de réglementer le stationnement durant la commémoration qui se déroulera le lundi 08 mai 2023.

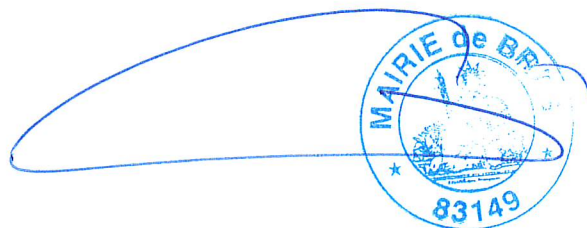
ARRETE

Art. 1 : Le lundi 08 mai 2023, le stationnement sera interdit et considéré comme gênant sur le parking du monument aux morts de 08h00 à 13h00,

Art. 2 : Des panneaux de signalisation réglementaires ainsi que des barrières seront installés pour permettre l'application du présent arrêté.

Art. 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Madame la Lieutenante de la Brigade de Gendarmerie de St Maximin.

Le Maire,
Franck PERO.



République Française
Liberté – Egalité - Fraternité